

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session ordinaire dûment convoquée du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 06 mai 2013 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire

Et à laquelle sont présents

Monsieur Mario Laplante
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Martin Carrier

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.
Monsieur Luc Tétreault a motivé son absence.
Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 avril 2013.

3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

3.2 Dépôt du rapport semestriel des états comparatifs de revenus et de dépenses.

4- Administration générale

4.1 Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe (Popote St-Valérien).

4.2 Lots 3 842 462, 3 842 501 et 3 842 502 du cadastre du Québec : cessions.

4.3 Centre de la Petite Enfance – Résolution d'appui.

4.4 Centre de la Petite Enfance : abrogation de la résolution 34-02-2012.

4.5 Politique de la Famille – semaine québécoise des familles - proclamation.

4.6 Demande de la fabrique de Saint-Valérien-de-Milton.

4.7 Offre de services de Jérôme Royer.

4.8 Règlement d'emprunt temporaire (article 1093 du Code municipal).

5- Sécurité publique et sécurité civile

5.1 Achat d'équipements pour les pompiers.

5.2 Ferme Ludrey senc – Municipalité - Entente.

5.3 Service d'extincteurs Milton.

6- Transport routier

6.1 Adjudication de la soumission l'achat et le transport de pierre.

6.2 Demande de traverse de piéton et ajout d'un panneau de signalisation d'arrêt.

6.3 Travaux de drainage dans le rang 8.

6.4 Nettoyage de fossés.

6.5 Réfection du ponceau sous le rang 8 près de la propriété de monsieur Gaétan Lambert.

6.6 Implantation d'un dos d'âne près du 960, 1^{ère} avenue.

6.7 Réparations mineures sur le camion.

7- Hygiène du milieu

7.1 Dossier Olfactomètre.

- 7.2 Budget supplémentaire pour le projet de réparation du barrage Georges-Maurice.
- 7.3 Nomination au Comité de la Rivière Noire.
- 7.4 Remplacement du démarreur progressif # 2 à la station de pompage

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 8.1 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2013.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité des loisirs de Saint-Valérien-de-Milton tenue le 17 avril 2013.
- 9.2 Participation à la Conférence du loisir municipal.
- 9.3 Nomination de la coordonnatrice et des animatrices de camp de jour.
- 9.4 Salaire 2013 du personnel affecté au camp de jour.
- 9.5 Table annuelle des coordonnateurs de camp de jour.
- 9.6 Formation pour les nouvelles animatrices.
- 9.4 Festival du Labour (prêt du centre communautaire).

10- Avis de motion

- 10.1 Avis de motion afin d'adopter un règlement # 2013-77 légiférant la saisie et la confiscation des chiens sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

- 11.1 Adoption du règlement 2013-75 décrétant l'imposition des quotes-parts des travaux effectués dans le cours d'eau Rivière Runnels, branche 55.

12- Affaire(s) nouvelle(s)

- 12.1 Problématique au traitement d'eau potable au centre communautaire.
- 12.2 Un voyage de 0.3/4 au chalet des loisirs.
- 12.3 Règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées.
- 12.4 Accès aux personnes à mobilité réduite au chalet des loisirs.

13- Période de questions.

14- Levée de l'assemblée

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 162-05-2013

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour en rajoutant à affaires nouvelles :

- 12.1 Problématique au traitement d'eau potable au centre communautaire.
- 12.2 Un voyage de 0.3/4 au chalet des loisirs.
- Que l'article 12.3 : Règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées soit reporté.
- 12.4 Accès aux personnes à mobilité réduite au chalet des loisirs.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 avril 2013

Résolution 163-05-2013

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 08 avril 2013 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 165-05-2013

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 22,770.27\$, les comptes payés au montant de 53,193.60\$ et d'autoriser les paiements des comptes à payer présentés ce 06 mai 2013 au montant de 79,764.38\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

3.2 Dépôt du rapport semestriel des états comparatifs de revenus et de dépenses

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le rapport est déposé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe (Popote St-Valérien)

Considérant le dépôt d'une lettre du Centre de bénévoles de Saint-Hyacinthe demandant une aide financière au nom du comité organisateur de la popote Saint-Valérien;

Considérant que le don accordé au Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe sera remis à la popote Saint-Valérien;

Résolution 166-05-2013

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de l'ordre de 500\$ pour l'année 2013 à l'organisme Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe pour la popote roulante de Saint-Valérien-de-Milton.

Monsieur Mario Laplante déclare qu'il a un intérêt dans le dossier qui suit et se retire de la salle des délibérations.

4.2 Lots 3 842 462, 3 842 501 et 3 842 502 du cadastre du Québec : cessions

Considérant que, lors de la réforme cadastrale, des résidus de rues n'ont pas été officiellement enregistrés au nom de la municipalité comme étant des rues publiques;

Considérant que ces parcelles sont pourtant identifiées à la matrice graphique comme faisant parties des rues publiques;

Considérant qu'il faut effectuer la correction nécessaire;

Résolution 167-05-2013

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le notaire Christian Daviau afin de rédiger les actes officiels de cessions en faveur de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton relativement aux lots 3 842 462, 3 842 501 et 3 842 502 du cadastre officiel du Québec. Que madame le maire Raymonde Plamondon et monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton lesdits actes de cessions.

Monsieur Mario Laplante reprend son siège à la table des délibérations.

4.3 Centre de la Petite Enfance (CPE) – résolution d'appui

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton souhaite l'implantation d'un Centre de la Petite Enfance sur son territoire;

Considérant qu'elle accueille positivement la présence d'un Centre de la Petite Enfance;

Considérant que le projet consiste en la possibilité d'un CPE de 39 places;

Considérant que la Municipalité est prête à participer financièrement à ce projet;

Considérant que la Municipalité s'est pourvue de trois projets domiciliaires;

Considérant que la Municipalité projette l'élaboration d'un 4^e projet domiciliaire;

Considérant que beaucoup de jeunes familles se sont implantées sur notre territoire;

Considérant qu'il y a une demande de la part de la population afin de requérir ce service;

Résolution 168-05-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'appuyer les démarches du Centre de la Petite Enfance maFAMIGarde afin d'implanter un service de garde subventionné pour la population. Que la présente résolution abroge la résolution 376-12-2011.

4.4 Centre de la Petite Enfance : abrogation de la résolution 34-02-2012

Considérant que le Conseil municipal a adopté la résolution 34-02-2012 lors du 06 février 2012 confirmant certains engagements avec le Centre de la Petite Enfance maFAMIGarde advenant la réponse affirmative du ministère de l'implantation d'un CPE ;

Considérant que la Municipalité s'est retiré du projet d'achat de l'immeuble voisin par sa résolution 114-04-2013 lors de la séance extraordinaire du 02 avril 2013;

Résolution 169-05-2013

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'abroger la résolution 34-02-2012.

4.5 Politique de la Famille – semaine québécoise des familles - proclamation

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous, soit la MRC, les municipalités, les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, etc.;

Considérant que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

Considérant que la semaine québécoise des familles se tiendra du 13 au 19 mai 2013 sous le thème "*Pour qu'un vent favorable souffle sur les familles du Québec*";

En conséquence,

Résolution 170-05-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

De proclamer la semaine du 13 au 19 mai 2013 **Semaine québécoise des familles** sous le thème "*Pour qu'un vent favorable souffle sur les familles du Québec*".

4.6 Demande de la fabrique de Saint-Valérien-de-Milton

Considérant que la Fabrique de Saint-Valérien-de-Milton demande à avoir visibilité dans le journal municipal en utilisant une page pour informer la communauté;

Considérant que d'autres paroisses avoisinantes utilisent leur journal municipal afin d'informer la communauté chrétienne locale par ce moyen;

Résolution 171-05-2013

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder à la Fabrique de Saint-Valérien-de-Milton l'espace d'une page mensuelle dans le journal municipal.

4.7 Offre de services de Jérôme Royer

Considérant que Les services Jérôme Royer déposent une offre de services pour l'entretien du parc Saint-Pierre;

Considérant que les élus prennent connaissance des différentes options soumises;

Résolution 172-05-2013

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services # 171 au montant de 10,411.55\$, taxes incluses, soumise par les Services Jérôme Royer. La Municipalité achètera elle-même le paillis selon la recommandation de Services Jérôme Royer.

4.8 Règlement d'emprunt temporaire (article 1093 du Code municipal)

Considérant que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de par sa lettre du 26 avril 2013, a approuvé le règlement d'emprunt # 2013-74 au montant de 607,428\$;

Considérant que la municipalité peut, en vertu de l'article 1093 du Code municipal, décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt ;

Considérant que les paiements se feront par décomptes progressifs approuvés par monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains;

Résolution 173-05-2013

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De soumettre une demande d'emprunt temporaire de l'ordre de 607,428\$ pour le folio 326 auprès du centre financier aux entreprises de la Yamaska ;
- Que cet emprunt soit assujéti au taux préférentiel ;
- Que cet emprunt soit effectué sous forme de déboursé et de remboursement manuel ;
- Que le maire, madame Raymonde Plamondon et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Robert Leclerc, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, tout document ou pièce justificative relativement à la réalisation de cet emprunt temporaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Achat d'équipements pour les pompiers

Considérant que les habits de combat sont la base de la protection personnelle pour un pompier;

Considérant le temps de séchage des habits de combat après une intervention;

Considérant que dans ces conditions, il est fréquent qu'un pompier se voit dans l'obligation de participer à une intervention avec un habit humide ou encore avec un habit désuet;

Résolution 174-05-2013

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le comité de sécurité incendie et premiers répondants à procéder à l'achat de 8 habits de combat au coût de \$1 850 chacun. Prévu au budget 2013 de procéder à l'achat de 2 habits en remplacement de deux habits actuels et afin de respecter le budget le comité suggère de reporter à 2014 l'installation de borne sèche et l'achat des coussins de levage pour la désincarcération prévu dans les immobilisations ce qui représente un montant de 20,000\$ suffisant pour couvrir l'achat des 6 habits supplémentaires. Que le poste prévu pour les pinces de désincarcération soit identifié ***Habits de combat*** et qu'un montant de 2,762.23\$ du poste budgétaire affect au nouveau point d'eau soit transféré au poste ***Habits de combat***.

5.2 Ferme Ludrey senc – Municipalité - Entente

Considérant que la Municipalité a une entente avec Ferme Ludrey senc. afin de se servir de la fosse à purin à titre de réservoir d'eau dans le but de répondre adéquatement à une urgence en cas d'incendie;

Considérant que l'infrastructure est actuellement rendue pour un usage municipal et que cet infrastructure doit être couvert par une assurance;

Considérant que notre courtier d'assurance demande à recevoir la copie de l'entente à intervenir entre la Municipalité et Ferme Ludrey senc.;

Résolution 175-05-2013

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver l'entente à intervenir entre la Municipalité et Ferme Ludrey senc. et d'autoriser madame Raymonde Plamondon, Maire et monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton l'entente déposée.

5.3 Service d'extincteurs Milton

Considérant que la firme Extingueurs Milton offre ses services pour la réparation et le rechargement des extincteurs à un coût moindre que le fournisseur actuel;

Résolution 176-05-2013

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'utiliser les services d'extincteurs Milton pour le service résidentiel seulement.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Adjudication de la soumission pour l'achat de pierre MG-20B incluant le transport

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions publiques pour l'achat de 15,100 tonnes de pierre MG-20B, incluant le transport;

Considérant qu'ont soumissionné;

Marobi inc. :	16.54\$, taxes incluses;
Excavation Sylvain Plante & Fils inc. :	16.68\$, taxes incluses;
Excavation F. Paquette ltée. :	16.74\$, taxes incluses;
Construction DJL inc. :	17.83\$, taxes incluses;
Pavage Maska inc. :	18.31\$, taxes incluses;
138681 Canada inc. :	18.64\$, taxes incluses;
Yoland Anctil inc. :	19.02\$, taxes incluses;
Sintra inc. :	22.46\$, taxes incluses;

Résolution 177-05-2013

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Marobi inc. au montant de 16.54\$ la tonne incluant le transport, taxes incluses, étant la soumission la plus basse conforme pour un montant total de 249,754\$.

Le paiement de ces travaux sera fait par le poste budgétaire (pierre pour rechargement) 140,070\$ et la compensation reçue des carrières et sablières de l'ordre de 109,684\$.

6.2 Demande de traverse de piéton et ajout d'un panneau de signalisation d'arrêt

Considérant la présence d'enfants se rendant à l'école Saint-Pierre en empruntant la rue de La Fabrique (entrée arrière de l'école);

Considérant la demande de madame Caroline Dubreuil et de monsieur Rémi Tétreault afin d'implanter une traverse piétonnière et l'ajout d'un panneau de signalisation d'arrêt au coin des rues des Bouleaux et de la Fabrique;

Considérant qu'il y va de la sécurité des enfants :

Résolution 178-05-2013

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser les employés municipaux d'implanter une traverse piétonnière, deux panneaux de signalisation d'arrêt au coin des rues des Bouleaux et de La Fabrique et la signalisation nécessaire annonçant une traverse piétonnière, le tout tel que démontré au plan accompagnant la demande.

6.3 Travaux de drainage dans le rang 8

Considérant qu'il y a affaissement du chemin du côté nord du rang 8 entre les numéros civiques 2521 et 2581 rang 8;

Considérant qu'il faut remédier à la situation avant d'effectuer des travaux majeurs;

Résolution 179-05-2013

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'ajouter une tranchée drainante longitudinale dans l'accotement sur 200 mètres avec drain en PEHD R-300, 100 mm enrobé d'un géotextile représentant des coûts d'environ plus ou moins 4,000\$.

6.4 Nettoyage de fossés

Les élus prennent connaissance des demandes de nettoyage de fossés soumises par madame Diane Leclerc et messieurs Gaétan Lambert, Marcel Blais et Michel Choinière ;

Considérant les recommandations du responsable des travaux publics ;

Résolution 180-05-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser les travaux de nettoyage de fossés demandés par les citoyens pour un montant estimé approximativement à 4,755\$, taxes incluses.

6.5 Réfection du ponceau sous le rang 8 près de la propriété de monsieur Gaétan Lambert

Considérant que le ponceau actuel draine mal l'eau des fossés du rang 8 et provoque des effondrements des talus ;

Considérant que l'ingénieur de la MRC des Maskoutains suggère d'inclure l'achat et l'installation d'un ponceau de ciment dans l'appel d'offre lors de la réfection du rang 8 ;

Considérant que le coût du ponceau est 21,385.35\$, taxes incluses, ce qui n'oblige pas la municipalité à aller en soumission par voie d'invitation;

Considérant que Excavation F. Paquette Itée soumet un estimé de services pour l'implantation du ponceau au montant de 17,439.64\$, taxes incluses ;

Résolution 181-05-2013

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'acheter un ponceau avec embouts en acier 45 degrés d'une durée de 75 ans au montant de 21,385.35\$, taxes incluses ;
- D'accepter l'offre de services d'Excavation F. Paquette Itée pour l'implantation du ponceau au montant de 17,439.64\$, taxes incluses.

6.6 Implantation d'un dos d'âne près du 960, 1^{ère} avenue

Considérant que les résidents du 960, 1^{ère} Avenue, demandent l'implantation d'un dos d'âne ;

Considérant qu'il y a dans l'entourage près de 11 enfants ;

Considérant qu'il y va de la sécurité des enfants et de la sécurité routière ;

Résolution 182-05-2013

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'installer un dos d'âne entre 963 et 965, 1^{ère} avenue.

6.7 Réparations mineures du camion de voirie

Résolution 183-05-2013

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'aller faire aligner les roues du camion et de faire réparer la flèche de signalement pour le trafic.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Dossier olfactomètre

Considérant que la municipalité a rencontré la firme Consumaj afin de discuter de problèmes d'odeurs dans le rang 11;

Considérant que la municipalité prend diverses informations et que le traitement du dossier continue;

Résolution 184-05-2013

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prendre certaines informations légales auprès de notre procureur.

7.2 Budget supplémentaire pour le projet de réparation du barrage Georges-Maurice

Considérant que la firme CIMA a excédé le montant forfaitaire des honoraires déjà autorisé pour la portion plans et devis du mandat;

Considérant la demande d'augmentation budgétaire de l'ordre de 4,750\$;

Considérant que cette demande est justifiée par l'ajout au mandat des activités demandées par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), le ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) et les propriétaires du lot 3 556 456 du cadastre du Québec;

Résolution 185-05-2013

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le surplus budgétaire demandé de l'ordre de 4,750\$ et que ce montant soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

7.3 Nomination au Comité de la Rivière Noire

Monsieur Serge Ménard gardera son poste au sein du Comité de la Rivière Noire jusqu'au mois de novembre 2013.

7.4 Remplacement du démarreur progressif # 2 à la station de pompage

Considérant que le démarreur progressif # 2 est défectueux et qu'il faut le remplacer ;

Considérant que la pièce à changer est un modèle discontinué, que les modèles équivalents sont plus gros ce qui entraîne le remaniement de certaines pièces ;

Considérant que les élus prennent connaissance de la soumission d'Automatisation Toro inc. en date du 24 avril 2013 ;

Résolution 186-05-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission d'Automatisation Toro au montant de 1,405.62\$ et d'autoriser la firme Aquatech à effectuer les travaux exigés.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2013

Considérant le jugement émis par la Commission d'accès à l'information du Québec # 2009 QCCAI 44, Ville de Sherbrooke contre Rona matériaux Magog Orford;

Considérant l'avis de notre procureur relativement au dépôt en séance de conseil de la liste des permis émis suite à la jurisprudence ci-haut mentionnée ;

Résolution 187-05-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne plus déposer dorénavant le rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment suite à la jurisprudence récente émise par la Commission d'accès qui nous impose cette restriction d'accès.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité des loisirs de Saint-Valérien-de-Milton tenue le 17 avril 2013

Le procès-verbal est déposé.

9.2 Gestion des dépenses communes concernant la coordonnatrice en loisirs

Considérant que les Municipalités de Saint-Valérien-de-Milton et d'Upton partagent la même ressource en matière de loisirs ;

Considérant que la ressource en matière des loisirs doit assister à des formations, des conférences, des congrès dans le cadre de son travail ;

Considérant que des frais sont reliés à ces formations en loisirs ;

Considérant qu'il y a un avantage économique pour les deux municipalités ;

Résolution 188-05-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- Que les activités visées par la présente résolution ne s'appliquent qu'en matière de loisirs et doivent être au profit des deux municipalités;
- Que la coordonnatrice en loisirs gère ses formations en conformité du budget annuel qui lui est accordé sous la supervision des deux directeurs généraux;
- Que les Municipalités de Saint-Valérien-de-Milton et d'Upton paient à 50% chacune les frais reliés à la formation, congrès, colloques, frais de déplacement, d'hébergement, de repas ou toutes autres activités affectant les deux municipalités concernées;
- Que la participation de la coordonnatrice en loisirs à une activité doit être acceptée par les deux municipalités à défaut de quoi la participation à l'activité visée sera entièrement aux frais de la Municipalité favorable;
- Que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton se charge de l'administration des dépenses et de la facturation envers la Municipalité d'Upton

9.2 Participation à la Conférence du loisir municipal

Considérant l'intérêt de la coordonnatrice en loisirs à participer à la 14^e Conférence du loisir municipal (CALM) à Saint-Sauveur;

Résolution 189-05-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire madame Émie Dupont-Courchaine à la 14^e Conférence du loisir municipal à Saint-Sauveur et que les frais d'inscription au montant de 315\$, taxes en sus, de déplacement, de repas et d'hébergement soient défrayés par les municipalités d'Upton et de Saint-Valérien-de-Milton dans une proportion de 50% chacune, le tout conditionnel à ce que les deux municipalités acceptent.

9.3 Nomination de la coordonnatrice et des animatrices de camp de jour

Considérant que les animatrices du camp de jour ont passé des entrevues (en personne ou téléphonique) ;

Considérant que ces emplois sont partiels et saisonniers ;

Résolution 190-05-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer madame Audrey Labrecque à titre de coordonnatrice de camp de jour et mesdames Marilyne Lalumière, Camille Cordeau et Patricia Labrecque à titre d'animatrices de camp de jour pour la saison d'été 2013. Dans le cas de madame Sarah Ducharme, cette dernière sera engagée comme animatrice à la condition qu'il y ait plus de 60 enfants inscrits au camp de jour.

9.4 Salaire 2013 du personnel de camp de jour

Résolution 191-05-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une hausse de salaire de l'ordre de 2.5% à mesdames Audrey Labrecque et Marilyn Lalumière, 3.5% à madame Patricia Labrecque et d'accorder le taux du salaire minimum à mesdames Camille Cordeau et Sarah Ducharme.

9.5 Table annuelle des coordonnateurs(trices) de camp de jour

Résolution 192-05-2013

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire mesdames Audrey Labrecque et Émie Dupont-Courchaine à la table des coordonnateurs(trices) de camp de jour qui se tiendra au centre communautaire de Sainte-Hélène le premier juin 2013 au coût de 60\$ par personnes, taxes en sus. Que les frais d'inscription et de déplacement pour madame Émie Dupont-Courchaine soient répartis entre les municipalités d'Upton et de Saint-Valérien-de-Milton dans la proportion de 50% chacune, le tout conditionnel à ce que les deux municipalités acceptent.

9.6 Formation pour les nouvelles animatrices de camp de jour

Résolution 193-05-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire madame Patricia Labrecque à l'animation-perfectionnement et mesdames Camille Cordeau et Sarah Ducharme à l'animation-initiation au taux de 70\$ par personne, taxes en sus, ainsi que les frais de repas s'il y a lieu.

9.7 Festival du Labour (prêt du centre communautaire)

Résolution 194-05-2013

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prêter le centre communautaire les 18, 19 et 20 octobre 2013 pour la tenue du Festival du Labour.

9.8 Demande d'achat de sable

Considérant que le Festi-sable aura lieu encore cette année;

Considérant que la municipalité possède un terrain de volley-ball et qu'il nécessite deux voyages de sable;

Considérant la demande de la coordonnatrice des loisirs de remettre sur pied le terrain de volleyball;

Résolution 195-05-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de d'Excavation F Paquette Ltée au montant de 110\$, taxes en sus, par voyage de 10 roues pour un montant global de 252,95\$

9.9 Demande d'achat de paillis (budget supplémentaire de 1800\$)

Considérant qu'un budget de 500\$ pour 2013 a été voté pour couvrir la surface des aires de jeux du chalet des loisirs nécessitant au moins deux à trois pouces de paillis ;

Considérant que la somme de 500\$ n'est pas réaliste pour effectuer les travaux de recouvrement de sol ;

Considérant que la municipalité a donné le mandat à Service Jérôme Royer pour effectuer l'entretien du parc Mon Repos;

Résolution 196-05-2013

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter le paillis nécessaire pour les aires de jeux du chalet des loisirs chez le même fournisseur si possible.

9.10 Achat de géotextile pour le terrain de volleyball

Considérant qu'un montant de 440\$ a été budgété pour le terrain de volleyball ;

Considérant que la saison estivale s'en vient à grand pas ;

Considérant la demande soumise par la coordonnatrice en loisirs ;

Résolution 197-05-2013

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la coordonnatrice en matière de loisir à faire l'acquisition de géotextile jusqu'à un montant de 440\$ pour le bon fonctionnement du terrain de volleyball.

10. AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion afin d'adopter un règlement # 2013-77 légiférant la saisie et la confiscation des chiens sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Madame Martine Lavoie donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption lors d'une séance ultérieure un règlement portant le numéro 2013-77. Ce règlement décrétant à l'autorité compétente de l'application du règlement sur les animaux le pouvoir de saisie et de confiscation des chiens lors d'infraction à l'article 3.19 du règlement 2012-65 sur les animaux.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

Madame Raymonde Plamondon déclare qu'elle a un intérêt dans le dossier qui suit et se retire de la salle des délibérations.

11.1 **RÈGLEMENT 2013-75 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans la branche 55 du cours d'eau Rivière Runnels aux propriétaires intéressés.**

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

RÈGLEMENT 2013-75 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans la branche 55 du cours d'eau Rivière Runnels aux propriétaires intéressés.

Considérant que la branche 55 du cours d'eau Rivière Runnels est sous juridiction de la MRC des Maskoutains;

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a payé une quote-part à la MRC des Maskoutains relativement au paiement des travaux exécutés dans la branche 55 du cours d'eau Rivière Runnels conformément aux articles 975 et 976 du Code municipal;

Considérant qu'une municipalité locale peut imposer la répartition des coûts en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 04 mars 2013 conformément à la loi;

Considérant que les élus renoncent à la lecture du règlement 2013-75 puisqu'ils ont reçu le projet de règlement deux jours juridiques avant la tenue de la séance et qu'ils déclarent l'avoir lu conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 198-05-2013

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le présent règlement portant le numéro 2013-75 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit à savoir :

Article 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de règlement ***2013-75 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans la branche 55 du cours d'eau Rivière Runnels aux propriétaires intéressés.***

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 : PAIEMENT DE LA QUOTE-PART

Pour les fins du présent règlement, les coûts relatifs aux travaux exécutés réclamés par la MRC des Maskoutains est de l'ordre de 6,983.24\$ (Résolution 11-06-151 de la MRC des Maskoutains adoptant le règlement 11-323) et que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a déboursé.

Article 4 : RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX

Pour les fins du présent règlement, la quote-part payé à la MRC des Maskoutains représente le coût des travaux exécutés dans la branche 55 de la rivière Runnels.

Le coût des travaux est réparti et imposé entre les contribuables intéressés au prorata de la superficie contributive finale de leurs terrains inclus dans le bassin versant et constatée sur le terrain lors des travaux et établie par la MRC des Maskoutains. Cette répartition est recouvrable desdits contribuables, en la manière prévue au Code municipal, pour le recouvrement des taxes municipales.

Il en est de même des indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et ingénierie et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

Le coût des travaux est établi au taux de :
Branche 55 : 263.301\$ l'hectare

Sont et seront par le présent règlement, assujettis aux travaux, les terrains ci-après énumérés, le numéro de cadastre, le numéro matricule, identification du cours d'eau et de sa partie, le nom de la municipalité, la superficie contributive finale en hectare, le montant à l'hectare et le total.

Contribueront financièrement aux travaux de la branche 55 de la rivière Runnels les propriétaires inscrits sur l'acte de répartition # 1 annexé au présent règlement et y faisant partie intégrante.

Article 5 : DISPOSITIONS FINALES

Toutes les dispositions des règlements, des procès-verbaux, actes de répartitions ou actes d'accord incompatibles avec celles du présent règlement sont et demeurent abrogés.

Article 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Saint-Valérien-de-Milton, ce 06 mai 2013

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 04 mars 2013
Adoption : 06 mai 2013
Avis public : 08 mai 2013
Entrée en vigueur : 08 mai 2013

Madame Raymonde Plamondon reprend sa place à la table des délibérations.

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Problématique au traitement d'eau potable au centre communautaire.

Considérant que la Municipalité a installé un traitement d'eau potable au centre communautaire exigé par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

Considérant que des problématiques de bactéries surviennent fréquemment au centre communautaire comparativement à celui du chalet des loisirs selon les résultats d'analyses;

Considérant que le directeur général a soumis cette problématique à la firme Laforest Nova Aqua et qu'une rencontre a eu lieu le mercredi premier mai 2013;

Considérant que Laforest Nova Aqua a soumis trois différentes solutions;

Considérant qu'il faut remédier à cette situation;

Résolution 199-05-2013

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'aller en appel d'offre de services pour la solution numéro deux soit de refroidir la salle de traitement à une température inférieure à 15 degrés celsius à l'aide d'une unité de climatisation afin d'en connaître le prix.

12.2 Un voyage de 0.3/4 au chalet des loisirs

Considérant qu'il y a trop de petit gravier qui entre dans le chalet des loisirs lors d'activités et qui font beaucoup d'éraflures sur le plancher;

Considérant que cette situation affecte le bon entretien du plancher par le concierge;

Considérant que pour corriger la situation, un voyage de gravier 0.3/4 devrait être étendu aux abords de l'entrée principale du chalet;

Résolution 200-05-2013

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics d'acheter un voyage de gravier 0.3/4 au montant de 260\$, taxes en sus, transport inclus.

12.3 Règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées

Cet item est reporté.

12.4 Accès aux personnes à mobilité réduite au chalet des loisirs.

Résolution 201-05-2013

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de s'informer des exigences et de la procédure pour l'implantation d'un accès pour personnes à mobilité réduite au chalet des loisirs le tout en référence à la loi sur les édifices publics et, par la suite, demander une offre de services.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 202-05-2013

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 22H10.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 06 mai 2013.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.